

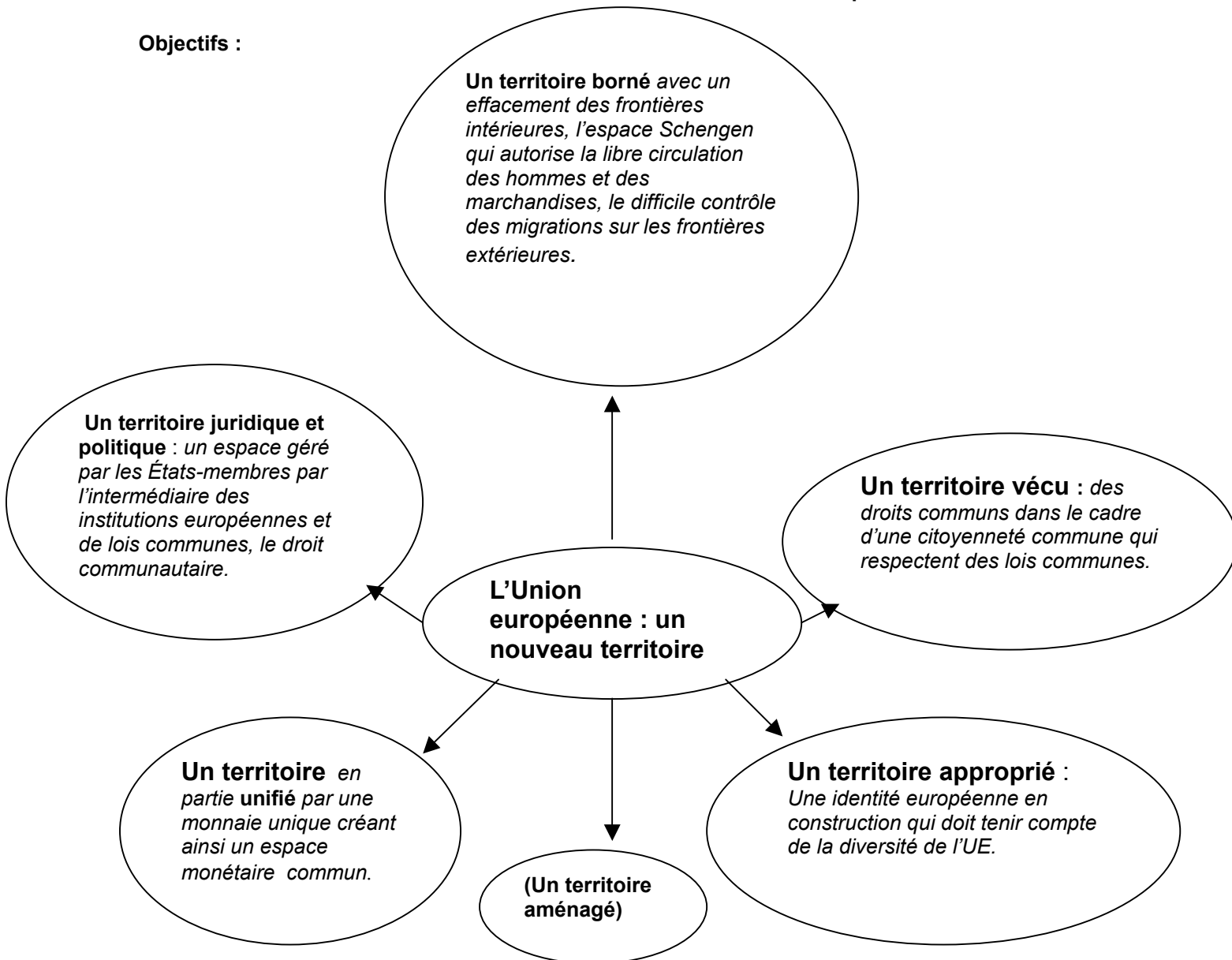


Séquence 1

L'UNION EUROPEENNE, UN NOUVEAU TERRITOIRE ?

Problématique : L'Union Européenne peut-elle être considérée comme un territoire politique, social et « vécu » ? Comment l'Union européenne met-elle en œuvre cette nouvelle cohérence territoriale ? Quelles sont les difficultés liées à cette mise en œuvre et quels en sont les acteurs ?

Objectifs :



I De nouvelles frontières pour l'Union européenne

Document n°1

« En juin 1984, au Conseil européen de Fontainebleau, les chefs d'État et de gouvernement décident d'avancer dans ce domaine afin de rapprocher l'Europe de ses citoyens (...) Les accords de Schengen prévoient la réalisation progressive de la libre circulation des personnes au sein de " l'espace Schengen ", sans contrôle aux frontières intérieures de cet espace.

Le principe est simple : la disparition des frontières intérieures et le renforcement des frontières extérieures pour assurer la sécurité des citoyens au sein d'un espace de libre circulation. Les frontières extérieures ne sont pas seulement terrestres, elles sont aussi portuaires et aéroportuaires. »

Accords de Schengen signés en 1990.

La Documentation française, 2005

« Art.7a : le marché intérieur comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des personnes, des services et des capitaux est assurée selon les dispositions du présent traité.

Art. 8a : Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres.

Source : Traité de Maastricht, 1992.

Questions :

1. Quels droits les accords de Schengen accordent-ils aux citoyens européens ?
2. Quel est l'objectif de ces accords ?
3. Citez un exemple de frontière intérieure et un exemple de frontière extérieure en vous reportant à la carte.
4. A partir de la carte du document n°2, citez 2 États de l'Union Européenne qui ne participent pas à ces accords et trois autres qui n'appartiennent pas à l'Union Européenne et qui participent à l'espace Schengen.
5. Pour chaque citoyen, indiquez s'il peut circuler sans autorisation préalable et librement dans l'U.E. (oui ou non).

Un Finlandais se dirige vers l'Espagne :

un Russe entre en Pologne :

un Croate part en voyage pour la Slovénie :

un Français voyage en Italie :

Document n°2 : Carte de l'Espace Schengen, 2009.

<http://www.touteurope.fr/fr/actions/citoyennete-justice/schengen/presentation/carte-l-espace-schengen.html>

Document n°3 : Contrôler la future frontière orientale de l'Union européenne.

« Halte à l'immigration clandestine ! Cette consigne de la commission européenne est un avertissement aux pays candidats : ils doivent renforcer le contrôle de leurs frontières. La Pologne et la Roumanie, qui seront, d'ici quelques années les avant postes de l'UE, sont invitées par Bruxelles à assurer l'étanchéité de leurs frontières orientales. Selon la presse polonaise, il y aurait un million de travailleurs immigrés illégaux en Pologne. La plupart viennent des pays de l'ex-Union soviétique et d'Asie et transitent par Moscou et Kiev. La Pologne a l'intention d'introduire des visas pour un million de russes qui habitent à Kaliningrad. Varsovie s'est engagée à augmenter le nombre de gardes frontières. Une douzaine de nouveaux postes frontières seront mis en place dotés d'hélicoptères et d'appareils de détection infrarouge. Les mêmes exigences concernent la Roumanie qui a promis d'améliorer la surveillance de la frontière roumano-moldave, une ancienne passoire pour les immigrés clandestins se dirigeant vers l'Europe de l'OUEST. »

M. Bran, *Le Monde*, 3 août 2002.

Questions :

1. Quelle est la crainte de la commission de l'Union européenne avec l'entrée de nouveaux pays à l'Est de l'Europe ?
2. Pourquoi ces travailleurs viennent-ils dans l'Union européenne ?

Bilan :

-l'Union européenne est un territoire borné qui connaît un effacement des frontières intérieures,

-l'espace Schengen autorise la libre circulation des hommes et des marchandises,
-le contrôle des migrations sur les frontières extérieures s'avère difficile.

SUR LA CARTE : coloriez en jaune les 27 États-membres, puis entourez en rouge, les frontières extérieures à l'Union européenne et grisez à l'intérieur de cet ensemble, les pays n'appartenant pas à l'Union européenne, visibles sur la carte du document 2.

Entourez en vert les frontières extérieures des pays ayant signé les accords de Schengen. Par des flèches, indiquez les principaux flux d'émigration.

II Une citoyenneté commune, des droits communs pour ce territoire

Document n°1 :

Article 8 :

Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen toute personne ayant la nationalité d'un État membre.

Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres.

Tout citoyen résidant dans un État dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État où il réside.

Tout citoyen bénéficie sur le territoire d'un pays tiers de la protection et assistance de la part des autorités diplomatiques.

Tout citoyen de l'Union a le droit de pétition devant le parlement européen.

Traité de Maastricht, 1992.

Questions :

1. Citez les droits donnés aux citoyens européens par le traité de Maastricht.
2. Un citoyen roumain a-t-il les mêmes droits qu'un citoyen portugais ? Justifiez votre réponse.

Document n°2 : d'autres droits en commun.



Questions : Quels sont les deux droits donnés à tous les citoyens de l'Union européenne ?

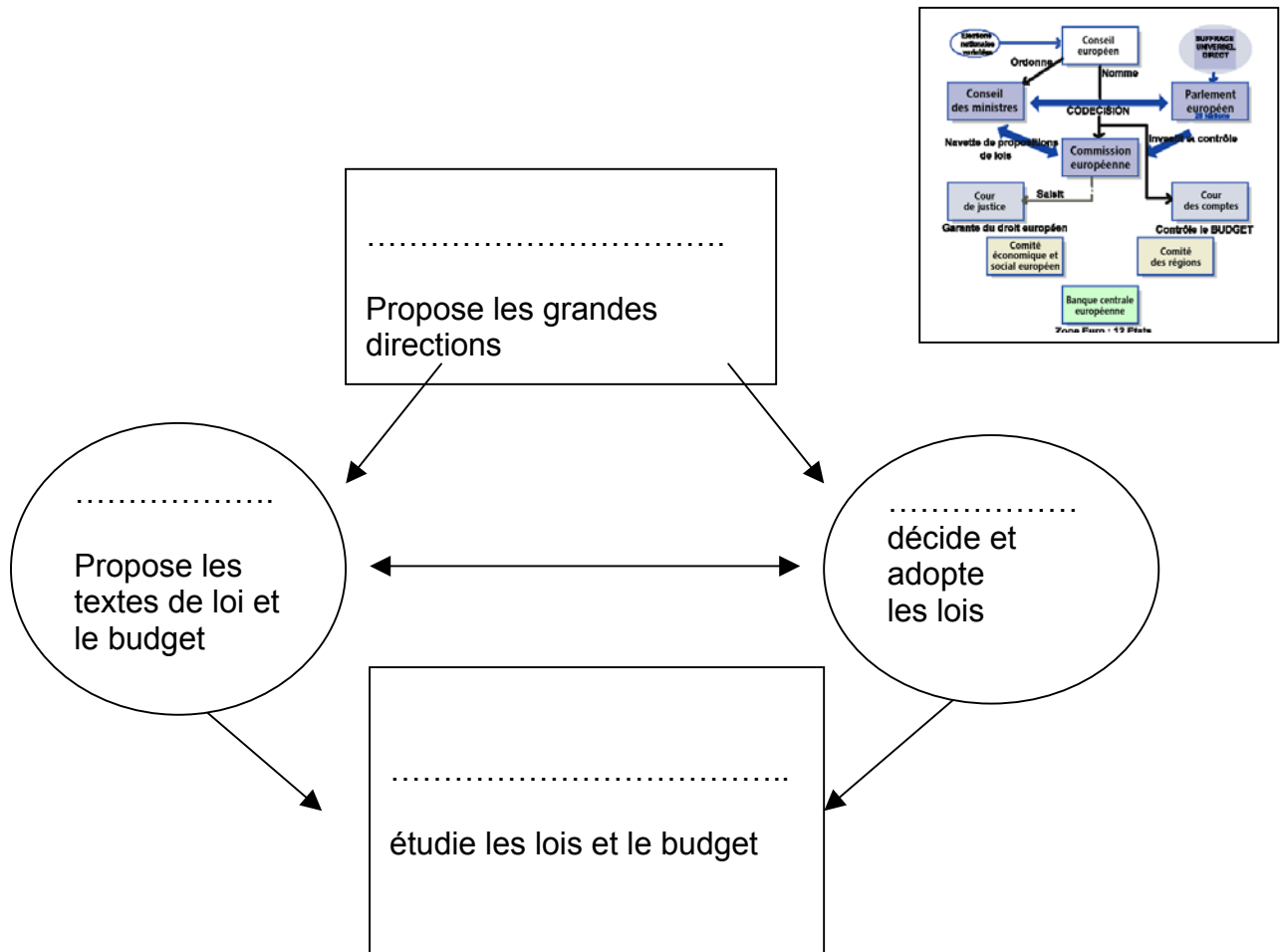
Bilan : un territoire vécu des droits communs dans le cadre d'une citoyenneté commune.

III Des institutions et des lois communes à ce territoire.

1-Des institutions démocratiques.

Complétez l'organigramme à partir du tableau du livre et indiquez sur la carte le nom des trois capitales de l'U.E. :





Questions :

1. Qui élit les députés siégeant au parlement européen ?
2. Prenez un exemple montrant que les institutions de l'Union européenne sont démocratiques.

2- Des lois communes, les directives européennes.

Un exemple : le cas de la « vache folle ».

« En août 1996, devant la multiplicité des cas d'ESB en Grande-Bretagne, la **commission européenne** interdit l'exportation des bovins britanniques en attendant l'élimination du cheptel et des aliments contaminés, ainsi que la mise en place des contrôles. Elle lève l'embargo le 1^{er} août 1999. Le gouvernement français décide de maintenir l'embargo.

Les éleveurs anglais manifestent contre la France. En dépit des procédures engagées auprès de la **cour européenne de Justice** par la Commission, la France, naguère première importatrice de viande britannique, refuse de céder au nom du principe de précaution. »

Documentation photographique, n° 8017, octobre 2000.

« La levée de l'embargo devrait dans tous les cas permettre à Paris d'échapper à une amende de 158 250 euros par jour, réclamée par la Cour européenne de Justice pour la deuxième fois en juillet. Une première procédure avait abouti à une condamnation de la France en décembre 2001 »

Marie-Christine Tabet, *Le Figaro*, 2 octobre 2002

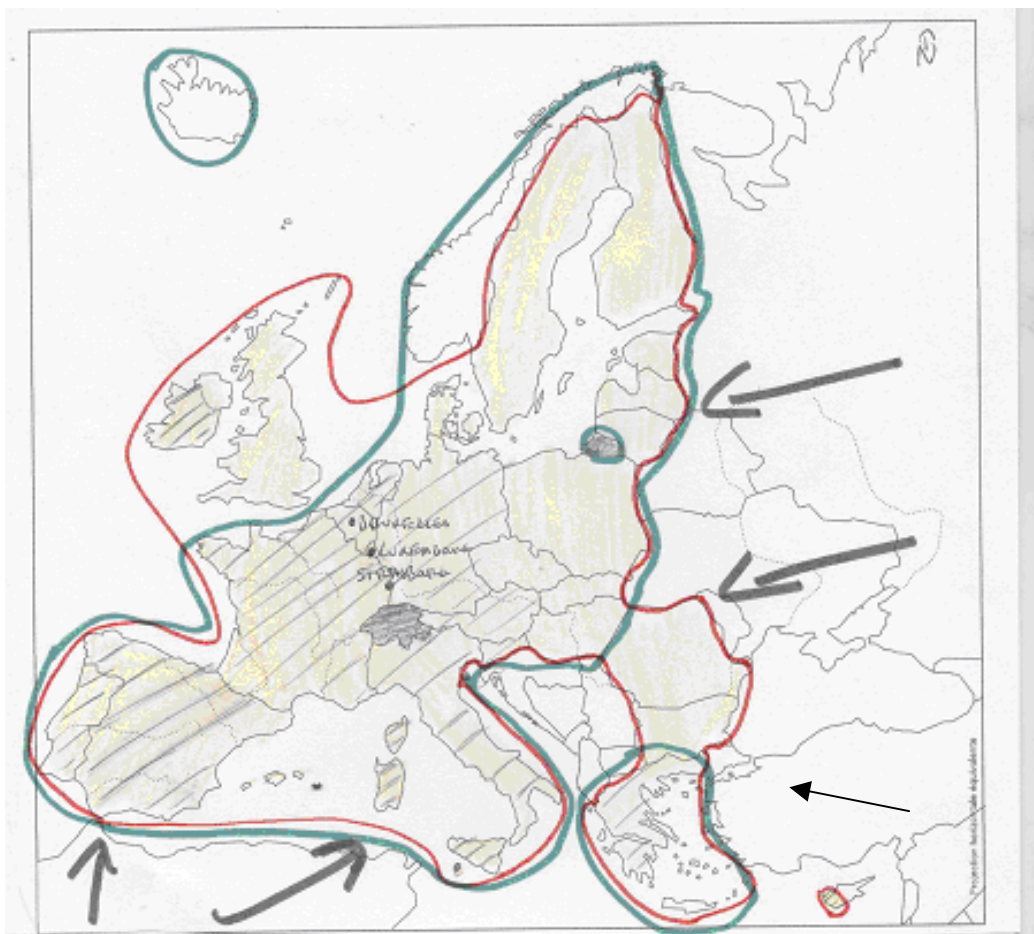
VI BILAN : l'Union européenne, un nouveau territoire ?

Rédigez votre réponse sous la forme d'un petit paragraphe en suivant le plan suivant et en vous aidant des exercices :

- Présentez les frontières de l'Union européenne. (frontières intérieures, extérieures, flux migratoires)
- Expliquez les droits des citoyens européens (le cadre de la citoyenneté, Maastricht, des exemples de droits communs à tous les citoyens européens)
- Expliquez le rôle des institutions européennes et la primauté des directives européennes (rôle du parlement, de la commission... la primauté du droit communautaire).
- Présentez la zone euro (unité monétaire et économique).
- Présentez la diversité de l'Union Européenne.



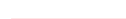
L'UNION EUROPEENNE : UN TERRITOIRE.



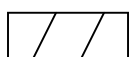
LEGENDE :



Les 27 États de l'Union européenne



Les frontières extérieures



La zone Euro



l'espace Schengen



Les capitales de l'U.E.



Les flux migratoires

www.euroregion-epm.org/

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/>

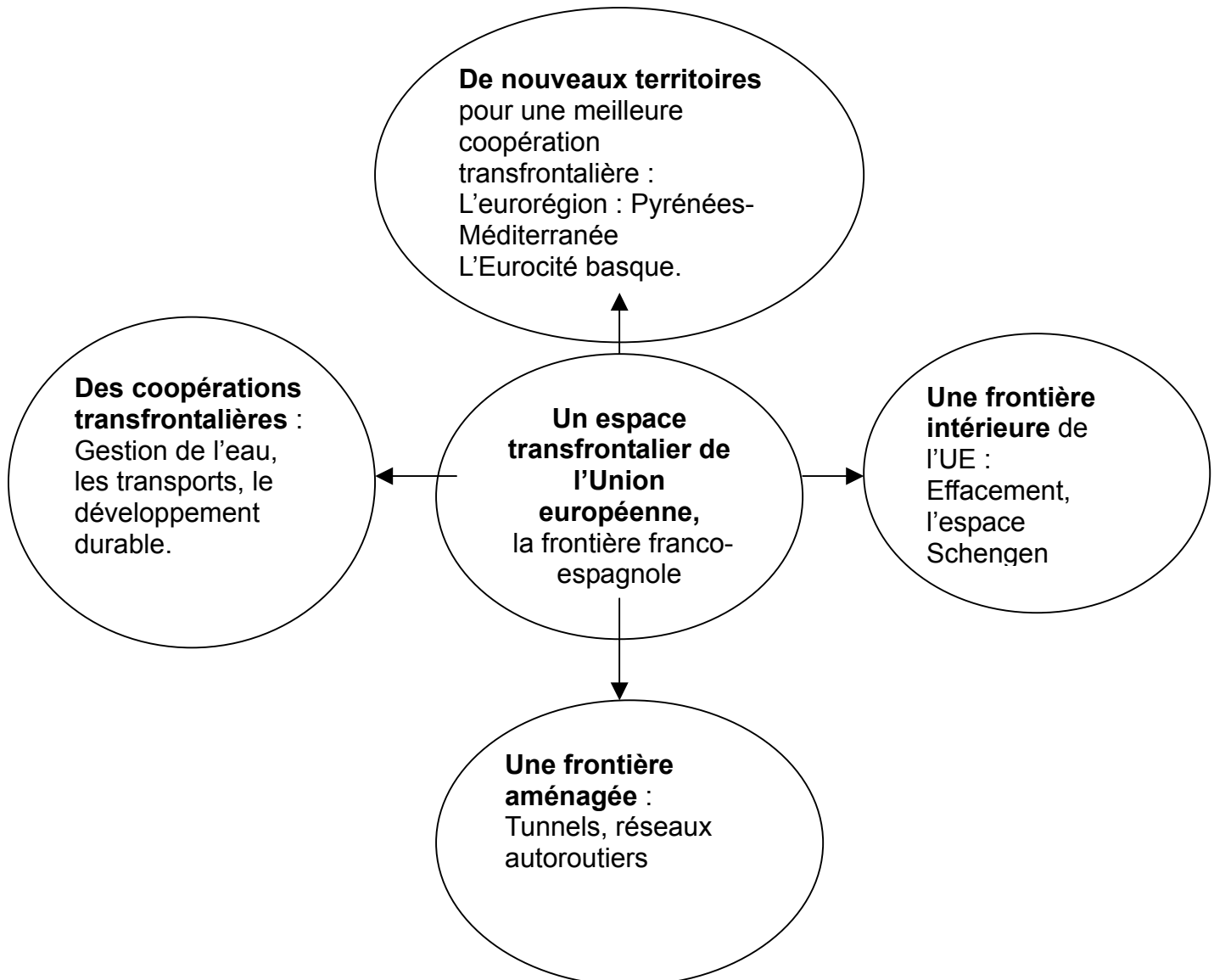
H. Lecouvey-Guerin, collège Goas-Plat, Paimpol, mars 2009



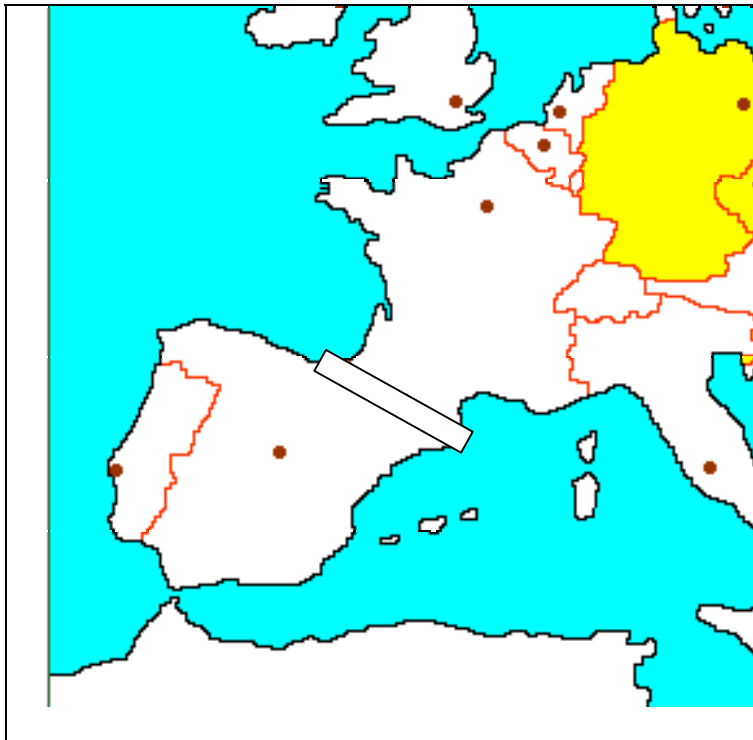
Séquence 2

**LA FRONTIERE FRANCO-ESPAGNOLE
UN EXEMPLE DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

Problématique : avec l'effacement des frontières intérieures, comment les habitants de ces espaces transfrontaliers s'approprient-ils ces nouveaux territoires ?



I Quelle frontière ?



Sur une carte et sur une photographie encadrez la frontière franco-espagnole.

1. Par quoi est marquée la frontière entre les deux pays ? (manuel de quatrième Hatier carte p. 296)
2. Quels aménagements ont été construits par l'Homme pour faciliter le franchissement de cette « barrière » ? (manuel de quatrième Hatier p. 329 n°1 et 2)
3. A quel ensemble politique européen appartiennent ces deux États ? Cette frontière est-elle une frontière intérieure ou extérieure de ce territoire ?
4. Pour quelle raison les Français et les Espagnols peuvent-ils facilement franchir cette frontière, sans aucun contrôle à la douane ?
5. Comment va évoluer le trafic des marchandises et des camions jusqu'en 2020 ?

Documents utilisés extraits du manuel Hatier de quatrième non reproduits pour des questions de droit.

Photo satellite de la frontière pyrénéenne,

Sur la photographie : localisez la France et l'Espagne. Hachurez les Pyrénées. (voir Géoportail ou Google Earth).

Bilan : présentez la frontière franco-espagnole (localisation particularité, flux et franchissement de la frontière)

Une frontière située entre deux pays souverains, de culture et de langue différentes, avec en commun l'appartenance à l'Union européenne.

Un passage facilité pour les hommes et les marchandises par des aménagements (tunnels, voies ferrées, autoroutes) et par l'appartenance à l'espace Schengen pour les citoyens européens.

UNE COOPERATION TRANSFRONTALIERE : L'EUROREGION, PYRENNES-MEDITERANEE.



carte H.Lecouvey-Guérin

Légende :

— L'eurorégion, Pyrénées-Méditerranée

II Habiter dans cet espace transfrontalier

1- Un exemple, l'eurorégion, Pyrénées-Méditerranée.

Carte sur : <http://www.euroregio.eu/eu/AppJava/fr/>

« Créée dès 1991, cette eurorégion regroupe en 2004, les régions **Midi-Pyrénées** et **Languedoc-Roussillon**, la communauté autonome de **Catalogne**, la communauté autonome d'**Aragon** et les **îles Baléares**. L'objectif de cette eurorégion est de défendre les intérêts communs auprès de la commission européenne sur les thèmes suivant, le développement économique, la recherche, la coopération universitaire, le développement durable...

Les membres signataires ont décidé de ne pas créer une nouvelle administration, mais de travailler avec les services des conseils régionaux et des communautés autonomes. »

Source : site consacré aux *Espaces transfrontaliers*, lettre de la MOT http://www.espaces-transfrontaliers.org/docdivers/Espaces_Trans21.pdf

MOT : mission opérationnelle transfrontalière.

Questions :

1. Sur la carte, coloriez en jaune les régions françaises citées, ainsi que les communautés autonomes espagnoles (voir livre), puis écrivez le nom des mers et des océans. Indiquez le nom des capitales régionales françaises ainsi que le nom des villes espagnoles. Par un trait rouge, délimitez cette nouvelle région.
2. Pour quelle raison ces régions se sont-elles associées ?
3. Dans quels domaines se sont-elles associées ?
4. Qui prend les décisions à l'intérieur de cette eurorégion ?
5. La frontière existe-t-elle encore ? Justifiez votre réponse par un exemple.

Bilan : Pourquoi parle-t-on d'eurorégion ?

On attend une description de ce nouveau territoire, qui associent des régions ainsi que le recensement des objectifs de cette association.

Pour le professeur : l'objectif affiché jusqu'en 2013 des politiques INTERREG est de renforcer les coopérations territoriales européennes, au niveau transfrontalier. Cette coopération peut prendre la forme

d'eurorégions. Le but est de mener en commun des politiques de développement de l'emploi, de soutenir des politiques touchant les domaines des transports, de l'eau ou de la protection de l'environnement.

2- Des villes qui s'associent.

Carte n°1 : Les agglomérations transfrontalières françaises.

Carte sur : http://www.espaces-transfrontaliers.org/document/cahiers_agglo_MOT.pdf

Sur la carte n°1, entourez par un cercle rouge, la conurbation Bayonne- Saint Sébastien. A quel pays appartiennent respectivement ces deux villes ?

Localisez cette Eurocité basque.

Par un autre cercle, symbolisez l'Eurocité Pyrénées-Méditerranée.

Carte n°2 : le bassin de vie de l'Eurocité basque.

Carte sur : <http://archimede.bibl.ulaval.ca/archimede/files/63f4a20f-69b9-4620-a9bc-387475fb59aa/ch04.html>

Figure 7

Sur la carte n°2, écrivez le nom des deux pays. Repassez en rouge l'axe de communication principal.

Document n°3 : Photographie aérienne de ce territoire, sources : Géoportail.

Sur la photographie, repérez Donostia-San Sebastian, Hendaye et Bayonne, puis entourez l'Eurocité basque.

Questions :

Pourquoi est-ce une conurbation ?

Qu'est-ce qui facilite le passage entre les deux parties de la frontière ?

Document n°4 :

Un nouveau territoire, l'Eurocité basque.

« Il existe une communauté de vie au sein de la vaste conurbation reliant San Sebastian à Bayonne, sur le littoral atlantique. Elle se manifeste notamment dans les domaines immobiliers (nombre d'Espagnols s'y installe, le coût étant moins important), sanitaire (un grand nombre d'Espagnols se rend en France pour les soins dentaires et ophtalmologiques, moins chers) et commercial. La pratique de faire ses achats de l'autre côté de la frontière étant très répandue, elle se produit dans les deux sens. »

Source : site internet, les espaces transfrontaliers, lettre de la MOT

Le traitement des déchets dans l'Eurocité basque, Bayonne-San Sébastien.

« L'Eurocité basque regroupe jusqu'à 970 000 habitants. Beaucoup des équipements des déchets sont saturés. Il faut rechercher des solutions nouvelles de chaque côté de la frontière. En 2002, un pas a été franchi avec la signature d'une convention transfrontalière relative à l'utilisation d'une installation de valorisation énergétique* de déchets ménagers.

Cette coopération concerne les déchets résiduels (une coopération sur le tri et de compostage n'est pas envisageable, puisque les différences sont trop importantes de part et d'autre de la frontière pour les équipements de tri et les solutions locales sont préférables pour les équipements de compostage.) »

*production d'énergie par incinération des déchets ménagers non recyclables.

Source : site internet, les espaces transfrontaliers, lettre de la MOT

Questions :

1. Quelles sont les habitudes prises par les habitants espagnols et français de chaque côté de la frontière ?
2. Quelles difficultés les communes de chaque côté de la frontière ont-elles en commun ?
3. Quelle solution commune trouvent-elles pour résoudre ces difficultés ?
4. Quel avantage en retirent-elles ?

Bilan : présentez l'Eurocité Basque (localisation) et expliquez comment les habitants de cette région transfrontalière vivent dans ce territoire et les raisons qui expliquent cette coopération transfrontalière.



La coopération transfrontalière Eurocité basque gérée par l'Agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité basque Bayonne - San Sebastian a été créée pour répondre à des problèmes communs aux collectivités locales situées des deux côtés de la frontière et, ainsi, permettre une meilleure gestion des moyens (le traitement des déchets) en rationalisant les projets. Les habitants vivent dans cette région en passant facilement une frontière qui tend à s'effacer. La coopération a été facilitée par une particularité régionale, avec la présence d'une culture et d'une langue commune, le basque.

III BILAN : La création de nouveaux territoires transfrontaliers, quels objectifs ?

En vous aidant des bilans précédents, répondez aux questions sous forme d'un petit paragraphe et suivant le plan proposé :

- Présentez la région transfrontalière franco-espagnole,
- les accords de coopération (Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, Eurocité basque)
- les avantages liés à ce nouveau mode de coopération.
- La frontière existe-t-elle encore ? Expliquez votre réponse

www.eurocite.org

H. Lecouvey-Guerin, collège Goas-Plat, Paimpol, mars 2009

